



## Commissions

Article 24 du Règlement Intérieur

Au début de chaque législature et à la première session ordinaire de l'année et après l'installation du Bureau définitif nationale constitue quatorze (14) Commissions permanentes (article 62 de la Constitution).

Ces Commissions, avec leurs domaines de compétence respectifs, sont les suivantes :

### **Commission de la Culture et de la Communication :**

Culture, Information, Communication, Tlcommunications, Economie numérique, Affaires religieuses et Coopération culturelle

### **Commission des Finances et du Contrôle Budgétaire :**

Budget de l'Etat, Monnaie et Crédits, Activités financières intérieures et extérieures, Contrôle financier des Organismes  
Domaine de l'Etat;

### **Commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, des Infrastructures et des Transports :**

Travaux publics, Urbanisme, Habitat, Logement et Transports

### **Commission du Développement Rural :**

Agriculture, Pêche, Élevage, Hydraulique rurale;

### **Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains :**

Justice, Administration territoriale, Collectivités territoriales, Modernisation de l'Etat, Lois, Règlement intérieur, Décentralisation  
Travail, Emploi, Fonction Publique, Retraite, Sécurité sociale;

### **Commission des Affaires étrangères, des Sénégalais de l'Étranger et de l'Intégration Africaine :**

Relations internationales, bilatérales et multilatérales, Organisations africaines, régionales et sous-régionales, Traités  
internationaux, Coopération diplomatique, Sénégalais de l'Étranger;

### **Commission de la Défense et de la Sécurité :**

Défense nationale et Préservation de l'intégrité territoriale, Coopération militaire internationale, Établissements militaires et  
Personnels civils et militaires des Armées, Sécurité publique, Sûreté, Gendarmerie, Justice militaire;

### **Commission de l'Éducation, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs :**

Enseignement de base et promotion des langues nationales, Enseignement moyen, secondaire, général et technique



professionnelle, Enseignement universitaire et Recherche, Jeunesse, Sports, Loisirs, Service civique national, Enseignement scientifique et technique;

**Commission de la Santé, de la Population, des Affaires sociales et de la Solidarité nationale :**

Santé publique, Soins de santé primaires, Infrastructures et Équipements hospitaliers, Pharmacie, Formation paramédicale, Femme, Enfant, Personnes vivant avec un Handicap, Action Sociale, Solidarité nationale, Politique de population;

**Commission de Comptabilité et de Contrôle :**

Budget de l'Assemblée nationale.

**Commission des Délégations :**

Évaluation et Contrôle de l'exécution des Lois votées, Suppléance de l'Assemblée dans l'adoption de mesures relevant de sa compétence conformément à la Constitution.

**Commission des Affaires Économiques :**

Industrie, Artisanat, Tourisme, Échanges, Commerce intérieur et extérieur, Consommation, Plan, Coopération internationale, Consommation

**Commission du Développement Durable et de la Transition Écologique :**

Environnement, Eau, Assainissement, Forêts et Chasse;

**Commission de l'Énergie et des Ressources Minérales :**

Électrification urbaine, Électrification rurale, Mines, Ressources pétrolières et gazières, Énergies renouvelables;